



Code de Conduite RSE des Fournisseurs



SOCIAL ET DROIT DE L'HOMME

RESPECT ET DIGNITE

CLEVERMIND attend de ses Fournisseurs et Prestataires que leurs employés soient considérés avec respect et dignité.

Le Fournisseur ou le Prestataire n'admettra, ni ne pratiquera aucune forme de harcèlement moral ou physique ou tout autre abus.

Le Fournisseur ou le Prestataire s'interdit également d'employer quiconque de manière illégale, notamment d'employer un étranger démuné des titres et autorisations requis par le droit local, et pour un ressortissant de l'Union Européenne, par le droit communautaire.

INTERDICTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Le Fournisseur ou Prestataire ne devra pas tolérer, ni faire appel au travail des enfants à quelque stade que ce soit de ses activités, dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relatives au travail des enfants et l'âge minimal du travail des enfants.

INTERDICTION DU TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE

Le Fournisseur ou le Prestataire garantit qu'il n'utilise pas le travail forcé ou coercitif, dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) interdisant le travail forcé, et qu'il donne à ses employés toute possibilité de cesser librement leur emploi sur préavis raisonnable.

RESPECT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

Les Fournisseurs et Prestataires travaillant avec CLEVERMIND sont encouragés à accorder priorité à l'hygiène et à la sécurité et à créer un environnement de travail sain et sans danger pour tous les employés qui travaillent pour leur compte.

A titre de requête minimale, les Fournisseurs et Prestataires doivent se conformer à toutes les lois, règlements et normes applicables en matière de santé et sécurité.

Les Fournisseurs et Prestataires prendront les mesures appropriées telles que politiques, normes, procédures d'urgences et systèmes de gestion, en vue de prévenir les maladies professionnelles et les accidents du travail, et fournir un milieu de travail sécuritaire et sain.

NON-DISCRIMINATION

CLEVERMIND attend de ses Fournisseurs et Prestataires qu'ils observent à l'égard de tous leurs employés un traitement égal et honnête.

Le Fournisseur ou Prestataire s'abstient de pratiquer quelque discrimination que ce soit, en matière d'embauche, d'accès à la formation, de promotion, de licenciement, basée sur des critères d'origine, de mœurs, de sexe, de race, de couleur, d'âge, d'opinions politiques ou religieuses, d'appartenance syndicale ou de handicap.

ENVIRONNEMENT

REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET ENERGETIQUE

CLEVERMIND porte une attention particulière à réduire son empreinte carbone au travers d'actions décrites dans son rapport RSE.

Il est attendu des Fournisseurs et Prestataires une démarche volontaire de réduction de leur impact environnementale au travers de la mise en place d'actions concrètes.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Les Fournisseurs et Prestataires s'engagent également à respecter les réglementations et normes environnementales en vigueur sur leurs marchés.

ETHIQUE DES AFFAIRES

RESPECT DES REGLES DE CONCURRENCE

CLEVERMIND attend de ses Fournisseurs et Prestataires qu'ils conduisent leurs activités en respectant les lois et textes conventionnels en vigueur pour la promotion d'une concurrence libre et loyale et qu'ils travaillent en totale transparence dans le respect des réglementations sur la concurrence.

RESPECT DE LA LEGISLATION CONCERNANT LA CORRUPTION

CLEVERMIND attend de ses Fournisseurs et Prestataires qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements applicables en matière de répression des actes de corruption (y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin), de blanchiment d'argent, ainsi que les pratiques commerciales illicites.

Le Fournisseur ou Prestataires s'engage ainsi à mettre en œuvre les actions nécessaires à la prévention de toute forme de corruption, à lutter contre la contrefaçon et à respecter la propriété intellectuelle. Quand il traite avec des entités publiques ou privées, le Fournisseur ou Prestataire s'engage à ne pas offrir, promettre, donner ou solliciter, directement ou indirectement des avantages de quelque nature que ce soit ou des versements d'argent dans l'objectif de gagner un contrat ou d'en tirer un quelconque profit ou avantage induit.

GESTION DES DONNEES PERSONNELLES ET INTELLECTUELLES

Les Fournisseurs et Prestataires doivent respecter les droits de propriété intellectuelle, les secrets industriels et commerciaux, ainsi que toute autre information confidentielle, exclusive ou sensible de CLEVERMIND, et ne peuvent pas les utiliser, sauf dans les limites prévues dans leur contrat avec CLEVERMIND. Les Fournisseurs et Prestataires s'engagent à respecter le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) relatif à la collecte et à l'utilisation des données à caractère personnel de nos salariés ou de nos clients.

CONFLITS D'INTERETS

Le Fournisseur ou Prestataire est tenu de signaler à CLEVERMIND toute situation pouvant potentiellement être considérée comme un conflit d'intérêt et d'informer CLEVERMIND lorsqu'un employé de CLEVERMIND peut avoir un intérêt quelconque dans l'activité du Fournisseur ou Prestataire, ou quelques liens économiques que ce soit avec celui-ci.

CADEAUX ET AUTRES AVANTAGES

Les Fournisseurs et Prestataires doivent s'assurer que tout cadeau, avantage ou échantillon fourni gracieusement à des employés de CLEVERMIND ne sera pas perçu comme un pot-de-vin, un dessous de table ou toute autre tentative d'acquiescer un avantage dans une décision d'approvisionnement ou d'achat.

ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR OU PRESTATAIRE

Les Fournisseurs et Prestataires de CLEVERMIND reconnaissent que le respect des principes énoncés dans le présent Code de Conduite RSE des Fournisseurs constitue un élément essentiel de la relation commerciale et s'engagent à les appliquer ou à mettre en œuvre une démarche de progrès continu pour les appliquer.

En cas d'un manquement grave ou répété d'un Fournisseur ou Prestataire aux dispositions du Code de Conduite RSE des Fournisseurs, CLEVERMIND se réserve le droit de mettre fin aux relations commerciales avec ce Fournisseur ou Prestataire, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels CLEVERMIND pourrait prétendre.

Le rôle des Fournisseurs et Prestataires de CLEVERMIND ne se limite pas à la seule prise en compte de ce Code de Conduite des Fournisseurs.

Si des problèmes relatifs à l'éthique ou à la conformité juridique surviennent, les Fournisseurs et Prestataires ont la responsabilité de les rapporter.

Les Fournisseurs et Prestataires pourront avoir à apporter la preuve de l'application du Code de Conduite des Fournisseurs et notamment de ses principes régissant l'éthique des affaires, de lutte contre la corruption, de droits de l'homme, de normes du travail et d'engagement environnemental.

Le Fournisseur ou Prestataire devra maintenir un archivage suffisant pour prouver le respect de ce Code de Conduite. Il mettra à la disposition de tout représentant de CLEVERMIND des archives complètes, authentiques et précises.

Pour exprimer une préoccupation ou pour toutes questions sur le Code de Conduite des Fournisseurs, les Fournisseurs et Prestataires peuvent contacter CLEVERMIND à l'adresse contact@clevermind.fr.

CLEVERMIND s'assurera que tous les problèmes relatifs à la conformité, soulevés par le biais de l'une ou l'autre des voies offertes aux Fournisseurs dans le Code de Conduite des Fournisseurs, soient résolus rapidement, équitablement et au niveau approprié au sein de CLEVERMIND.

Myriam CHAROLLAIS

Responsable Marketing & Communication

Tel : +33 (0)6 99 68 10 57

Email : myriam.charollais@clevermind.fr
